

Case grisée lorsque la modalité est inconnue

Informations générales	
Code Indicateur	D01-OM-OE06-ind3
Libellé Indicateur	Surface de zones fonctionnelles des oiseaux de l'estran situées dans des zones de protection forte
Cible de l'indicateur	<p>Parmi les 16 ZPF potentielles et les 2 ZPF existantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Secteur 1 : Platier d'Oye, Banc à la ligne, Estuaire de la Slack</li> <li>- Secteur 2 : Baie de Canche, Baie d'Authie, Baie de Somme</li> <li>- Secteur 4 : Ilot du Ratier, Banc aux oiseaux (Estuaire de l'Orne), Saint-Marcouf – Ile de Terre, Beauguillot</li> <li>- Secteur 7 : Chausey</li> </ul> <p>NAMO : Tendance à l'augmentation de la surface de zones fonctionnelles des oiseaux de l'estran en zone de protection forte</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Secteur 9 : Baie de Saint-Brieuc "fond de Baie"</li> <li>- Secteur 18 : Petite mer de Gâvre (arrêtés de protection de biotope)</li> <li>- Secteur 19 Bzh : Golfe du Morbihan, Marais de Toulvern, Golfe du morbihan, Marais de</li> <li>Séné (Réserve naturelle nationale)</li> <li>- Secteur 19 Pdl : Petit Traict du Croisic</li> <li>- Secteur 21 : RNN Baie de l'Aiguillon</li> <li>- Secteur 21 : RNN Casse de la Belle-Henriette</li> </ul> <p>Secteur 21 : Sud vendée (En attente des propositions en provenance du PNM Estuaire de la Gironde et mer des Pertuis)</p> <p>SA : Tendance à l'augmentation de la surface de zones fonctionnelles des oiseaux de l'estran en zone de protection forte, en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Secteur 21 (Mer des Pertuis et panache de la Gironde) : Le travail d'analyse des ZPF existantes et potentielles sera mené avec le PNM.</li> <li>- Secteur 24 (Bassin d'Arcachon) : Le travail d'analyse des ZPF existantes et potentielles sera mené avec le PNM.</li> </ul> <p>MED : Tendance à l'augmentation de la surface de zones fonctionnelles des oiseaux de l'estran en zone de protection forte ZPF proposée : Partie marine de l'APB « Embouchure du fleuve Var »</p> <p>NB : L'enjeu « zones de densité maximale et zones fonctionnelles identifiées pour les oiseaux marins en période inter nuptiale » n'a pas été renseigné car difficile à circonscrire spatialement. Comme pour l'enjeu « zones de densité maximale et zones fonctionnelles identifiées pour les oiseaux marins en période inter nuptiale » il est probable que les ZPF couvrent qu'une très faible partie de ces zones.</p>
Échéance de la cible	2026
Descripteur	D01-OM
Définition de l'indicateur	
Objectifs de l'indicateur	
Code objectif Environnemental	D01-OM-OE06
Libellé Objectif Environnemental	<p>Limiter le dérangement physique, sonore, lumineux des oiseaux marins* au niveau de leurs zones d'habitats fonctionnels</p> <p>*cf espèces d'oiseaux marins listées dans l'arrêté BEE</p>
Façades maritimes concernées	Manche Est Mer du Nord (MEMN), NAMO (Nord Atlantique Manche Ouest), SA (Sud Atlantique) et Méditerranée (MED).
Autres politiques publiques européennes et conventions de mers régionales liées à l'indicateur	
Indicateur/seuil ou autre élément issu des politique ou CMR R	
Actions associées (programme de mesure)	<p>1) <b>D01-OM-OE06-AN1</b> : Renforcer la prise en compte de la sensibilité des espèces (oiseaux marins, mammifères marins et tortues) aux dérangements dans les autorisations en mer et dans la réglementation locale :</p> <p>*Sous action 1 : Synthétiser les informations spatiales et temporelles disponibles sur la sensibilité des espèces au dérangement et à la perte d'habitats fonctionnels, en particulier dans une cartographie évolutive des habitats fonctionnels des espèces et les diffuser sur support numérique ;</p> <p>*Sous action 2 : Elaborer des guides pour chaque activité visant à réduire leur impact et former les services instructeurs pour assurer la compatibilité des autorisations en mer avec les objectifs environnementaux ;</p> <p>*Sous action 3 : Mettre en place des mesures de protection spatiales (et le cas échéant temporelles) dans le cadre d'une gouvernance partagée basée sur la connaissance des activités autorisées et de la sensibilité des milieux (cf. sous-action 1) ;</p> <p>2) <b>D01-OM-OE06-AN2</b> : Structurer la pratique des sports et loisirs de nature côtiers et littoraux (informations, sensibilisation et réglementation) sur les questions de sensibilité des espèces et des milieux :</p> <p>*Sous-action 1 : Diffuser des informations spatialisées et des messages de prévention adaptés pour promouvoir les bonnes pratiques et éviter les pressions induites ;</p> <p>*Sous action 2 : Mettre en place des mesures de protection spatiales (et le cas échéant temporelles) dans le cadre d'une gouvernance partagée basée sur la connaissance des pratiques et de la sensibilité des milieux ;</p> <p>*Sous-action 3 : Proposer un module dédié à la connaissance de l'environnement marin dans les formations professionnelles d'éducateurs sportifs nautiques (Certificat de Qualification Professionnelle (CQP), les Brevets Professionnels de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS), les Diplômes d'État de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (DEJEPS et DESJEPS), les formations STAPS) amenant à encadrer des activités littorales, nautiques et subaquatiques</p>

Collecte et bancarisation	
Structure(s) responsable de la collecte et de la bancarisation	OFB
Donnée 1	
Nom de la donnée mobilisée	Zone de protection forte
Description de la donnée mobilisée	
Dispositif de suivi mobilisé	
Façades concernées par les données	
Protocole de suivi	
Stratégie spatiale de la collecte	
Stratégie temporelle de la collecte	
La donnée fait-elle partie d'un programme de surveillance (PdS) du cycle 2 ?	Non
Cadre de mise en œuvre du dispositif de suivi mobilisé	Non pertinent
Commentaires	/
Lien URL catalogage	
Donnée 2	
Nom de la donnée mobilisée	Reposoirs des limicoles côtiers

<b>Description de la donnée mobilisée</b>	Applicable à de larges territoires, reproductible et facile à mettre en œuvre, le protocole de surveillance des oiseaux limicoles côtiers se traduit par des comptages mensuels aux dates des IWC (International Waterbird Census), soit vers le milieu de chaque mois, avec une différenciation des données recueillies sur les aires marines protégées de celles observées en dehors, pour évaluer les dispositifs de gestion et de protection de la nature mis en place (mesure de l'effet gestion). Lancé en 2000, ce dispositif de surveillance est aujourd'hui mis en œuvre sur plus de 45 sites fonctionnels qui totalisent plus de 95 AMP du littoral national, outre-mer compris. S'inscrivant en complémentarité des comptages nationaux et internationaux conduits à la mi-janvier (Wetlands International), cette initiative se traduit par une standardisation mensuelle des dénombrements, étendue à l'ensemble du cycle annuel. La méthode consiste à enregistrer les principaux paramètres spatio-temporels, qualitatifs et quantitatifs caractérisant le stationnement des oiseaux limicoles côtiers. L'application d'un tel protocole implique la mise en œuvre de moyens humains adaptés, accompagnée de conditions d'observation propices à une approche de la totalité des stationnements (amplitude tidale, météorologie ...). Pour exemple, pour les secteurs littoraux soumis à marée, la grande majorité des suivis numériques est effectuée pendant la haute mer, période au cours de laquelle les oiseaux se concentrent sur un minimum de secteurs géographiques, communément appelés reposoirs.
<b>Dispositif de suivi mobilisé</b>	Suivi des limicoles côtiers (reposoirs)/OPNL
<b>Façades concernées par les données</b>	Manche Est Mer du Nord (MEMN), NAMO (Nord Atlantique Manche Ouest), SA (Sud Atlantique) et Méditerranée (MED).
<b>Protocole de suivi</b>	Le protocole consiste à enregistrer les principaux paramètres spatio-temporels, qualitatifs et quantitatifs caractérisant le stationnement des limicoles côtiers. Autour du 15 de chaque mois, chaque équipe gestionnaire procède à un recensement. L'application d'un tel protocole implique la mise en œuvre de moyens adaptés, accompagnée de conditions d'observation propices à une approche de la totalité des stationnements (amplitude tidale, météorologie, ...). Ainsi la grande majorité des suivis numériques est effectuée pendant la haute mer, période au cours de laquelle les oiseaux se concentrent sur un minimum de secteurs géographiques, communément appelés reposoirs.
<b>Stratégie spatiale de la collecte</b>	Le suivi s'effectue, pour chaque site, sur l'ensemble de l'unité fonctionnelle (ensemble géographique fréquenté par une même communauté d'oiseaux). Il s'inscrit en complémentarité des comptages nationaux et internationaux conduits à la mi-janvier (Wetlands international) et se traduit par des comptages mensuels autour du 15 de chaque mois, réalisés chaque année sur l'ensemble du cycle annuel (sauf pour les grands sites, où les dénombrements couvrent 4 mois, en mode « mois tournant » d'une année à l'autre) pour 25 espèces de limicoles, majoritairement présentes sur les 4 SRM. Actuellement 63 localités sont suivies et dénombrées sur l'ensemble du littoral métropolitain.
<b>Stratégie temporelle de la collecte</b>	Suivis mensuels chaque année
<b>La donnée fait-elle partie d'un programme de surveillance (PdS) du cycle 2 ?</b>	Oui
<b>Cadre de mise en œuvre du dispositif de suivi mobilisé</b>	N2000
<b>Commentaires</b>	/
<b>Lien URL catalogage</b>	
<b>Donnée 3</b>	
<b>Nom de la donnée mobilisée</b>	Zones d'alimentation limicoles côtiers (protocole RNF)
<b>Description de la donnée mobilisée</b>	Caractérisation et qualification des principaux sites d'alimentation des limicoles côtiers dans le cadre de l'OPNL à travers des comptages à marée basse afin d'identifier les sites d'alimentation des limicoles. Suivi qui vise également à une meilleure compréhension des relations entre les oiseaux et les activités humaines sur l'estran et sur la distribution des ressources benthiques
<b>Dispositif de suivi mobilisé</b>	Suivi des zones d'alimentation limicoles côtiers (OPNL)
<b>Façades concernées par les données</b>	4 façades maritimes dont 2 en phase test (MEMN et NAMO afin de tester le protocole sur divers habitats : meuble à rocheux
<b>Protocole de suivi</b>	Protocole construit d'après Ponsoero et al. (2016). How do macrobenthic resources concentrate foraging waders in large megatidal sandflats ? Estuarine, coastal and shelf Science 178. P120-128 Pour chaque sortie, un télémètre à faisceau laser est utilisé pour localiser les objets observés (oiseaux et activités humaines présents sur l'estran) en relevant la distance entre l'objet observé et l'observateur et l'angle associé et calculé depuis le Nord (azimut). La position des observateurs est relevée à l'aide d'un GPS (Xobservateur ; Yobservateur). La position de l'objet observé (oiseaux et/ou activités humaines) est alors définie par la formule trigonométrique suivante : Xoiseaux = xobservateurs + sin(angle) * distance Yoiseaux = yobservateurs + cos(angle) * distance
<b>Stratégie spatiale de la collecte</b>	5 sites ont été suivis sur les SRM MMN et MC au cours de l'hiver 2018-2019 : Estuaire de la Seine, Estuaire de l'Orne, Baie des Veys, Baie de St Brieu - Anse d'Yffiniac et Archipel de Molène. 5 sites ont été suivis en hiver 2019-2020 : Estuaire de l'Orne, Baie des Veys, Archipel de Molène, Baie de Canche et Baie du Mont Saint-Michel (2 secteurs : Embouchure du Thar et estran de Champeaux)
<b>Stratégie temporelle de la collecte</b>	
<b>La donnée fait-elle partie d'un programme de surveillance (PdS) du cycle 2 ?</b>	Oui
<b>Cadre de mise en œuvre du dispositif de suivi mobilisé</b>	Non pertinent
<b>Commentaires</b>	/
<b>Lien URL catalogage</b>	<a href="https://data.ofb.fr/catalogue/mmf_dcsmm/re/catalog_search#/metadata/05ab2ae9-80f3-43e3-98fe-df1f96edaefa">https://data.ofb.fr/catalogue/mmf_dcsmm/re/catalog_search#/metadata/05ab2ae9-80f3-43e3-98fe-df1f96edaefa</a>
<b>Donnée 4</b>	
<b>Nom de la donnée mobilisée</b>	Distribution spatiale des Limicoles et anatidés nicheurs
<b>Description de la donnée mobilisée</b>	Suivis des effectifs nicheurs des Limicoles et anatidés, et de leur distribution spatiale (sites littoraux + continentaux). Enquête coordonnée par la LPO et l'OFB.
<b>Dispositif de suivi mobilisé</b>	Enquête nationale des limicoles et anatidés nicheurs
<b>Façades concernées par les données</b>	Manche Est Mer du Nord (MEMN), NAMO (Nord Atlantique Manche Ouest), SA (Sud Atlantique) et Méditerranée (MED).
<b>Protocole de suivi</b>	cf. rapport : "Enquête nationale Limicoles & Anatidés nicheurs (LIMAT) 2021-2022 Présentation et Méthodologie (OFB-LPO)"
<b>Stratégie spatiale de la collecte</b>	Stratégie d'échantillonnage validée (LPO/OFB). Deux types d'échantillonnage : - Approche par recensement : Cette approche se base sur la visite systématique de l'ensemble des sites de reproduction connus de l'espèce (sur la période 2009-2020). Espèces concernées = courlis cendré, barge à queue noire, GCI, huitrier pie, bécassine des marais, combattant varié, glaréole à collier - Échantillonnage probabiliste : Le dispositif d'échantillonnage retenu se propose d'établir un compromis entre toutes ces contraintes. Il consiste en un échantillonnage : - à deux degrés, de mailles carrées emboîtées les unes dans les autres ; - stratifié en fonction du nombre d'espèces présentes localement ; - avec sélection à probabilités inégales entre les strates, en fonction du nombre d'espèces présentes. Ce type de dispositif d'échantillonnage à deux degrés, stratifié, est bien adapté aux suivis à grande échelle. Rappelons que l'échantillonnage probabiliste à deux degrés consiste à échantillonner aléatoirement au premier degré des unités primaires d'échantillonnage, puis, au sein des unités sélectionnées au premier degré, à sélectionner aléatoirement des unités secondaires d'échantillonnage (unités qui sont emboîtées dans les unités primaires).
<b>Stratégie temporelle de la collecte</b>	Recensement et échantillonnage sur 3 périodes de suivi / an : avril, mai, juin.
<b>La donnée fait-elle partie d'un programme de surveillance (PdS) du cycle 2 ?</b>	Oui
<b>Cadre de mise en œuvre du dispositif de suivi mobilisé</b>	N2000
<b>Commentaires</b>	/
<b>Lien URL catalogage</b>	<a href="https://data.ofb.fr/catalogue/mmf_dcsmm/re/catalog_search#/metadata/05ab2ae9-80f3-43e3-98fe-df1f96edaefa">https://data.ofb.fr/catalogue/mmf_dcsmm/re/catalog_search#/metadata/05ab2ae9-80f3-43e3-98fe-df1f96edaefa</a>
<b>Donnée 5</b>	
<b>Nom de la donnée mobilisée</b>	Colonies des oiseaux marins nicheurs
<b>Description de la donnée mobilisée</b>	
<b>Dispositif de suivi mobilisé</b>	Suivi national des effectifs d'oiseaux marins nicheurs
<b>Façades concernées par les données</b>	Manche Est Mer du Nord (MEMN), NAMO (Nord Atlantique Manche Ouest), SA (Sud Atlantique) et Méditerranée (MED).
<b>Protocole de suivi</b>	méthodologie GISOM (évaluation de l'abondance des oiseaux marins nicheurs pour l'ensemble des espèces nichant sur le littoral métropolitain, en se basant sur le nombre de couples d'oiseaux marins nicheurs pour chaque colonie échantillonnée).

Stratégie spatiale de la collecte	La couverture et la stratégie de surveillance découlent d'une étude mise en place en 2018 pilotée par le CEFE et le GISOM sur la définition d'une stratégie de surveillance des oiseaux marins nicheurs (étude STRATECH). Les résultats de cette étude indiquent les éléments suivants : - Pour l'ensemble des 14 espèces modèles de l'étude, un pas de temps de 6 ans suffit à obtenir des tendances représentatives et à détecter des déclin ou des augmentations (significatifs statistiquement) de 2 % par an et cela au bout de 18 ans. - Concernant la couverture spatiale, selon les espèces modèles un échantillonnage de 50 à 100 % des localités d'échantillonnage est recommandé afin de détecter ces tendances.
Stratégie temporelle de la collecte	
La donnée fait-elle partie d'un programme de surveillance (PdS) du cycle 2 ?	Oui
Cadre de mise en œuvre du dispositif de suivi mobilisé	DO
Commentaires	/
Lien URL catalogage	<a href="https://data.ofb.fr/catalogue/mm/ dcsmm/fr/catalog.search#/metadata/338361a4-e800-405b-8b18-f1e196cbfae8">https://data.ofb.fr/catalogue/mm/ dcsmm/fr/catalog.search#/metadata/338361a4-e800-405b-8b18-f1e196cbfae8</a>

Calcul et interprétation	
Structure(s) responsable du calcul et de	OFB / MNHN
Descriptif général de l'évaluation de l'indicateur	
Valeur de référence de l'indicateur	Année : 2018 Valeur Unité : km² Valeur : à calculer pour les 4 façades Type de valeur : numérique
Métrique 1	
Intitulé métrique	zones fonctionnelles des oiseaux de l'estran
Méthode de calcul de la métrique	
Echelle spatiale de calcul de la métrique	
Echelle temporelle de calcul de la métrique	
Valeur de la métrique	
Métrique 2	
Intitulé métrique	ZPF
Méthode de calcul de la métrique	Production pour chaque façade des fichiers SHP correspondant aux périmètres des zones de protection forte
Echelle spatiale de calcul de la métrique	
Echelle temporelle de calcul de la métrique	
Valeur de la métrique	
Indicateur	
Méthode de calcul et d'interprétation de l'indicateur	1-Production pour chaque façade des fichiers SHP correspondant aux zones fonctionnelles des oiseaux de l'estran 2-Production pour chaque façade des fichiers SHP correspondant aux périmètres des zones de protection forte. 3-Superposition des 2 fichiers et calcul des surfaces des EMV protégées par une ZPF Stratégie spatiale : 4 façades Stratégie temporelle : cycle de 6 ans Moyens humains et matériels : géomaticien Méthode de calcul : addition à l'échelle de la façade des surfaces zones fonctionnelles des oiseaux de l'estran intégrées au sein d'une ZPF dans les AMP Dans le cas d'une cible de tendance à la hausse, l'objectif sera considéré comme atteint si la valeur calculée en 2022 est strictement supérieure à la valeur de référence de 2019. Dans le cas d'une cible numérique précise, l'objectif sera considéré comme atteint si la valeur calculée en 2022 est supérieure ou égale à la valeur de référence de 2019.
Valeur de l'indicateur	0
Interprétation	<b>Cible non atteinte pour chacune des façades</b>
Commentaires interprétation	L'absence de création de nouvelle ZPF dans les zones pré-identifiées dans les cibles implique la non augmentation de leur surface dans chacune des façades et donc la non atteinte de la cible

Analyse Critique
Eléments manquant actuellement : carte des ZPF

Références	
Bibliographie	
Citation	